

Le lapin blanc

Ne nous suivez pas,

AGENDA

- MATCH D'IMPRO AVEC LA LUDI ET L'IMPROTEATRO LE 09/11 À 19H SALLE DU CAP
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PRINTEMPS DES ÉTUDIANTS LE 10/11 À 19H SALLE MARENGO (CF P2)
- FINALE DU COURCOURS TALENT DU SUD LE 13/11 À LA MAISON DES ASSOCIATIONS (CF P6)
- MATCH D'IMPRO AVEC LA LUDI ET L'IMPROTEATRO LE 14/12 À 19H SALLE DU CAP
- COLLECTE DE SANG : MIRAIL 15 AU 19 NOVEMBRE; UPS 22 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE
- MATCHS D'IMPRO DE LA LUDI À 21H AU BAR EL CAMINO, TOUS LES LUNDI SOIRS (SAUF LE PREMIER DU MOIS)

La bataille des retraites fait rage

Alors que les étudiants du Mirail reviennent de leur pause vacances et reprennent la mobilisation, ils nous envoient un article qui vient compléter notre hors-série sur les retraites.

Dans ce numéro nous vous proposons aussi la première partie d'une longue histoire véridique et juridique sur les problèmes qui peuvent survenir à des étudiants étrangers dans le pays des droits de l'homme. Pour des raisons techniques nous avons dû morceler cette histoire, que nous vous livrerons dans les prochains numéros.

De plus, ce mois-ci, nous publions page 6 une réponse d'un de nos lecteurs sur l'article du mois précédent « Nous avons interdit la burka dans les lieux publics ». Si vous aussi voulez répondre aux articles publiés, n'hésitez pas à nous envoyer vos réponses ! ■

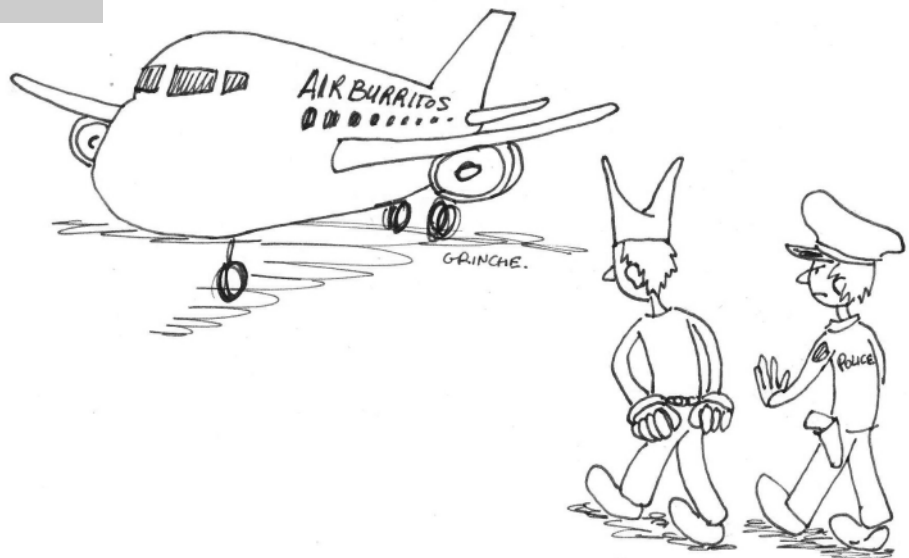
La rédaction

AVIS D'ENCOURAGEMENT AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS !



Au lieu de jeter égoïstement ce lapin sur le macadam, donnez-le à quelqu'un(e) !

N'hésite pas à prendre plusieurs lapins et à les distribuer autour de toi !



à lire page 4-5

EN BREF

Invitation pour le Mercredi 10 novembre à 19h

Salle Marengo (5, rue René Le Duc - Médiathèque José Cabanis - métro arrêt Gare Matabiau)

Vous êtes convié à venir participer à l'Assemblée Générale de l'association : Le Printemps des Étudiants. Cette assemblée commencera à 19h (et pas à 19h30...) et durera environ 1h30. Vous trouverez l'ordre du jour de ce rassemblement en nous contactant.

Si vous êtes membre d'un groupe de musique, d'une compagnie ou que vous voulez participer à la programmation, sachez que nous n'aborderons pas le sujet durant l'assemblée mais lors d'une autre réunion. En revanche, si vous voulez savoir ce qu'il va se passer durant la prochaine édition, ce qui c'est passé durant la dernière édition, que vous voulez *participer au projet* alors n'hésitez pas et venez ! En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir "prévenir" en envoyant un petit message

à :

antoine.leprintemps@gmail.com
ou en appelant le
06.78.14.66.08.

Vous pourrez bien évidemment "venir accompagné" : venez avec votre partenaire, des membres de votre famille ou des amis mais vous pouvez également prendre un casse-croute ou un petit quelque chose à boire...

Merci d'avance pour votre participation !

Printemps des Etudiants édi-

La mobilisation au Mirail

N'étant pas journaliste, j'ai pour seule ambition de vous faire part de mon compte rendu personnel sur la mobilisation; je vous garantis par contre la véracité des données factuelles que vous allez lire dans cet article.

Disons-le comme c'est, jusqu'ici le début de mobilisation est fastidieux à l'UTM. Il faut voir que la présidence de la faculté ne lésine pas sur les stratégies pacifiques d'intimidation. Ils en sont au stade où nous avons eu des vacances pour la Toussaint (après trois semaines de cours !), des fermetures administratives rapides comme l'éclair, de vrais compliments: [nous sommes des personnes responsables puisque nous avons libéré la fac pour les vacances], et nous avons même eu droit à des tracts incitant, avec le soutien explicite de la présidence, à [rester en AG étudiante jusqu'à la fin des votes afin de voter contre les piquets]. On nous a aussi annoncé « qu'aucune absence ne serait pénalisée pendant la durée du mouvement ». Sur ce dernier point, je ne sais pas ce qu'il en est actuellement, mais pour ma part, le mardi 19 octobre, jour de manifestation nationale, j'ai dû apposer ma signature au bas d'une sympathique petite feuille de présence, alors même que mes professeurs nous invitaient à les retrouver à la « manif ». Enfin bref, abandonnons-là le détail de la politique préventive que mène la fac dans la crainte d'un durcissement du mouvement. Parlons des AG.

Le mardi qui a précédé les vacances, les piquets de grève ont été votés et mis en place avec succès. Le jeudi suivant c'est la levée des piquets qui l'a emporté dans les votes. Comptons dans les motifs de ce revi-

vement de situation l'appréhension qu'entraîne inmanquablement la suspension des activités pédagogiques sur la fac ; et en outre l'imminence des vacances qui a inquiété les militants. À ce que j'ai compris, certains d'entre eux redoutaient en effet la démobilisation traditionnelle des périodes de vacances, et le renouvellement de la fermeture administrative qui, de fait, empêchait toute résolution des problèmes d'inscription auxquels on assiste chaque année.

Mais cette semaine de rentrée va certainement donner une autre allure à notre lutte puisque les piquets durs viennent d'être adoptés ce jeudi 04/11... Je tiens malgré tout à faire l'historique de cette rentrée car mardi, nous avons voté en contradictoire [le blocage] d'un côté, et [le vote du blocage à l'AG qui se tiendrait le jeudi de la même semaine] de l'autre (le vote en contradictoire consistant à voter pour l'un au détriment de l'autre). Autant préciser pourquoi le désarroi latent qui s'est fait sentir pendant le vote ne m'a pas surprise. Il n'y avait pas contradiction dans ce cas là, et c'est bien dommage pour un vote en contradictoire ! Il n'avait en aucun cas été précisé que les piquets valaient pour une semaine s'ils étaient votés, et dans ces conditions **chaque AG tenue** se prononce sur les piquets. Je ne m'amuserai pas à faire de pronostic sur le résultat d'un vote clair des piquets à l'AG de mardi, mais je veux souligner que dans la confusion générale, la prudence l'emporte souvent.

Un cahier dans lequel on consigne les comptes-rendus d'AG a été créé, et s'il est à jour, il vous renseignerait mieux que moi sur la plate-

<http://lapinblanc.info/>

forme de revendication complète de l'AG étudiante du Mirail ; cependant je sais qu'on a adopté celle du Mans, à laquelle on a fait des ajouts, et qui comprend bien sûr le retrait sans condition de la réforme sur les retraites. Il a également été réclamé que les jours de grève soient payés aux travailleurs. Quant à la logistique de la lutte, il a été décidé qu'elle soit prise en charge par des commissions étudiantes.

La commission interne s'occupe d'établir et de diffuser le planning des activités qui ont lieu sur la fac. La commission action détermine les actions étudiantes, et prévoit l'organisation des groupes étudiants qui se joignent aux actions initiées par d'autres. Le service d'ordre (SO) se charge de prévenir et contenir les éventuels débordements qui pourraient provoquer l'intervention malvenue des CRS. La commission externe travaille enfin la visibilité de la lutte en dehors de la fac: elle cherche à relayer les informations vers les autres secteurs, devant les médias (à l'aide, notamment, des portes-parole), et entre les facultés et les lycées de Toulouse (et plus loin si affinités).

Actuellement la commission action et le SO se réunissent quotidiennement dans l'arche ; la commission interne s'attache essentiellement à faire venir les étudiants en AG, en manifestation, et en action ; et la commission externe rencontre des difficultés pour centraliser les informations nécessaires à l'amplification de son action (le temps d'une parenthèse pour prêcher en faveur de ma paroisse : c'est bien dommage dans une mobilisation qui nous concerne tous qu'on ne parvienne même pas à travailler efficacement les relations entre les différents acteurs universitaires: personnels BIATOSS, enseignants et étudiants...)

Ce bilan personnel est presque fini, courage ! Reste entre autres à parler des manifestations, dans lesquelles la présence étudiante reste insatisfaisante ; et ce problème est soulevé à chaque comité de lutte qui, précisons maintenant, dresse systématiquement un bilan des actions, « manifs », AG, et commissions, et supplée ces dernières pour les aspects logistiques qui les dépassent, tels que l'organisation pratique de l'AG, ou ceux auxquels elles n'ont pas offerts de réponse, comme par exemple la désignation d'un responsable des banderoles lors des « manifs ». Pour finir, (et c'est vraiment vrai !), sur les actions, la présence étudiante m'apparaît comme quasiment systématique, et c'est un point plus que positif que je tiens à signaler car l'effort à fournir pour y parvenir n'est véritablement pas négligeable. Mais je ne veux pas être contre-productive: l'ensemble des militants n'arrêtera pas de solliciter toujours plus de monde pour mener la lutte la plus efficace possible■

MZ

CE LAPIN EST :

- réalisé par Loïc, Anna-L, Florian, Lorène, Lucile, MZ, Mouss, Régis et Adrien ;
- édité par l'asso Le Lapin Blanc, dont la charte est consultable sur le web : <http://lapinblanc.info/> ;
- financé grâce au FSDIE de l'Université Paul Sabatier ;
- tiré à 600 exemplaires ;
- distribué sur les trois universités de Toulouse ;
- publié sous les termes de la licence Art Libre, consultable sur : <http://artlibre.org/>

... et en recherche permanente de volontaires pour participer à cette aventure !

EN BREF

Toulous'Asso

(www.toulousasso.org)

Est le portail web des associations toulousaines (totalement gratuit et sans publicité !).

Ce site, créé en 2004, propose à toute association loi 1901 toulousaine (ou de ses proches environs)

- de créer sa fiche dans l'annuaire du site,
- d'annoncer ses actualités (réunions, forums, festival, expos, conférences ...),
- de diffuser ses besoins en bénévoles, stagiaires, coup de main,
- de déposer des petites annonces concernant des offres/demandes de locaux, salles, matériels, projets divers, etc...et de nombreux autres services ...

... le tout entièrement gratuitement !

N'hésitez pas à venir consulter ce site et à y proposer des infos ! ... et pensez à le faire connaître autour de vous ... (le site enregistre plus de 30 000 visites par mois !)

Pour info : Toulous'Asso est réalisé entièrement bénévolement par un Toulousain, passionné par la vie associative. Il ne reçoit aucune subvention ni financement privé (n'en n'ayant pas demandé de toute façon ;o)

Avis d'encouragement aux étudiants étrangers !!

Je suis étudiante étrangère en M1 à l'Université Paul Sabatier.

Je suis arrivé à Toulouse depuis septembre 2004. Je me considère très largement impliqué dans la vie de ma fac surtout et grâce à tous les bons amis et copines que j'ai fait au long de ces 6 années passées entre les couloirs et les amphis. Je viens d'avoir ma Licence en Physique en juin 2010 et malgré le temps qu'il m'a fallu pour l'avoir je ne regrette pas mon parcours.

J'ai repris mes études universitaires à 24 ans et se remettre à ré-bosser la physique n'était pas facile. Alors pourquoi choisir un parcours ou je ne suis pas douée ? Pour essayer de comprendre les mystères de ce monde comme: pourquoi le ciel est bleu ? pourquoi l'eau mouille ? pourquoi le soleil réchauffe ? pourquoi la lune brille quelques fois ? pourquoi je regarde mon reflet sur une glace ? bref, autant des questions sans réponse imposaient de résoudre ces énigmes à travers la compréhension de la physique.

Cette année j'ai failli ne pas commencer mon M1 Physique après tant des efforts, pourquoi ? C'est une histoire vraie qui raconte les péripéties d'une étudiante entre les mailles de l'administration qui à la particularité d'être une étrangère de "longue date".

En tant qu'étudiante étrangère il faut faire la demande de renouvellement de titre de séjour tous

les ans. Maintenant la "simplification" des démarches impose qu'on demande un rendez-vous unique par internet avant l'expiration du titre. Un fois ce pré-requis effectué on se présente au rendez-vous, on nous donne un récépissé qui atteste que la demande est en examen et puis on attend par courrier la convocation pour récupérer le titre. Mais le 11 mars 2010 j'ai reçu par courrier avec accusé de réception *L'ARRETE PREFECTORAL N° 2010-XX-XXX PORTANT REFUS DE TITRE DE SEJOUR ASSORTI D'UNE OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS*, daté du 26 mars 2010 et signé en représentation du Préfet par le Secrétaire Général.

Dans ce document on me reproche le caractère non réel et non sérieux de mes études, car au bout de cinq inscriptions j'ai pas obtenu le diplôme de la licence qui a produit une 6e inscription cet année, donc compte tenu de l'absence de succès ou de progression significatif depuis ma rentrée en France on me donne un délai d'un mois pour quitter le pays et en cas de non obéissance au bout de ce délai je pourrais être emprisonnée pour ensuite être reconduite d'office vers mon pays d'origine, car je serais Sans-Papiers.

Ce document abroge et remplace le récépissé qui était valable jusqu'au 28 avril 2010, donc on me donne jusqu'au 11 avril 2010 (date de réception du courrier) pour rentrer chez moi.

Bien sûr, je pouvais contester cette décision à travers 3 voies:

1) Dans un délais de 2 mois: Recours gracieux au près du Préfet,

2) Dans un délais de 2 mois: Recours gracieux au près du Ministre de l'Immigration,

(sachant que l'exercice d'un recours administratif est dépourvu d'effet suspensif et ne proroge pas le délais d'un recours juridictionnel, c'est à dire qu'en faisant ces 2 démarches je n'étais pas protégée d'expulsion)

3) Dans un délais de 1 mois: Recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse (sachant que l'exercice de ce recours juridictionnel ne fait pas obstacle au placement en centre de rétention administrative à l'expiration d'un délais d'un mois, c'est à dire qu'à partir du 11 avril j'aurais été protégée d'expulsion car mon procès aurait été en cours, mais on aurait pu me mettre en rétention)

Aussi, on me propose une Aide au Retour par la prise en charge des frais de voyage (prise en charge de l'excédent de bagages jusqu'à 40 kg) et l'attribution d'une aide financière de 2000€, sachant que le placement en centre de rétention administrative met fin à cette faculté.

La première sensation c'est un énorme vide et la peur des sanctions qu'on peut subir, car on n'a qu'un mois pour faire quelque chose. Puis j'ai parlé à mon entourage: famille, amis, profs, re-



présentants de la fac, employeur, collègues, médecin traitant, assistantes sociales (REGION, CROUS, UPS) et petit à petit j'ai eu le soutien qu'il me fallait pour constituer un dossier solide. Grâce à mes amis j'ai rencontré très vite un avocat en droit des étrangers* qui s'engagea à mes côtés.

Lors du 1er rendez-vous avec l'avocat j'ai amené les originaux et copies des attestations des profs, des relevés de notes, et de tout autre document qui j'ai considéré important pour prouver le réel de mes études. J'ai trouvé quelqu'un qui m'expliqua en langage commun les termes de l'arrêté et j'ai appris que si je voulais rester pour finir mes études j'allais devenir à partir du 12 avril sans papiers, donc je ne pouvais plus travailler légalement sous risque de faire payer une très grosse amende à mon employeur. La préfecture pendant toute la procédure ne fourni pas de récépissé, ceci dans l'espoir de faire sentir les gens comme hors la loi et ainsi les pousser à partir.

J'avais peur de toute la dépense à faire, et moi qui allait perdre mon boulot. Heureusement l'avocat me proposa de demander l'Aide Juridictionnelle qui est octroyée par le Tribunal en suivant des critères sociaux.

Mon recours au Tribunal administratif de Toulouse allait être déposé début avril et j'avais peu de temps pour fournir la plus grande quantité de preuves ou d'autres attestations de mes professeurs et de TOUS mes amis montrant le caractère réel et sérieux de mes études, malgré la non obtention d'un diplôme jusqu'en février 2010.

Cette attestation a été produite en justice. Tout ce qu'il fallait dire c'est ce que mes amis ou connaissances savaient de moi: depuis quand on se connaît, de la personne que je suis, de la façon dont je mène mes études, du soutien moral et académique qu'on a partagé, bref tout ce que je pouvais montrer plus vraisemblablement qui je suis.

Un avocat me représentait mais mes profs et mes amis étaient mes meilleurs garants!

Fin mars j'ai réussi à avoir le soutien de mes responsables de diplôme, de mes profs, de l'administration de la fac et des amis qui étaient très indignés de ce qui m'arrivait surtout que grâce au Ministre et ses nouvelles lois j'aurais pu passer 45 jours et non 32 en centre de rétention avec un grand risque d'être expulsée, le temps pressait car après le 11 avril j'allais éviter de sortir. Je n'irai qu'à la fac et à vélo, si possible, ceci dans le but de limiter mes déplacements et les transports en commun et donc d'éviter un contrôle d'identité.

Début avril, ça y est ! mon avocat déposa mon recours au Tribunal. Il ne restait qu'attendre la lettre du Tribunal en confirmant la réception de mon dossier et en fixant une date limite de clôture de l'instruction. Tout ce qu'il me restait à faire c'était de valider cette année pour pouvoir joindre au dossier mon dernier relevé de notes et ainsi avoir des grandes chances de régulariser ma situation ■■■

Le 12 avril je suis passé du côté "obscur" de la loi, j'aurai cru avoir plus d'appréhension, d'angoisse, de "boule au ventre" [...]

Mlle.

*Contactez l'éditeur pour avoir plus des renseignements

Suite au prochaine numéro !

Association des étudiants vietnamiens à Toulouse

L'association des étudiants Vietnamiens à Toulouse (AEVTI), une association loi 1901.

Elle a pour objet de regrouper des étudiants Vietnamiens afin de promouvoir l'entraide dans la vie sociale et dans les études. Notre association compte actuellement plus de 450 membres étudiants de plusieurs établissements d'enseignement supérieur toulousains : UT1, UPS, UT Mirail, IUT, EN-SEEIHT...

Nos activités principales sont le soutien scolaire et l'aide à la vie quotidienne, comme la semaine d'accueil des nouveaux arrivants, des cours de soutien, des pique-niques... Nous considérons également que les activités sportives sont indispensables. Par exemple, nous organisons des tournois de foot ou de tennis de table...qui rassemblent un grand nombre d'étudiants à chaque fois.

Nous importons également des événements culturels pour la communauté vietnamienne afin de propager une image traditionnelle à la fois moderne et dynamique du Vietnam et de renforcer la coopération entre notre communauté et nos chers amis en France.

La fête du Têt est souvent l'événement le plus important de l'année et qui est le plus remarqué par la population toulousaine. A l'occasion de 1000 ans de Hanoi, ville jumelée avec Toulouse, nous avons organisé une soirée du Têt à l'Auditorium de l'UPS, qui a laissé un plaisant souvenir de la culture de notre pays aux spectateurs.

De plus, notre association fait partie de l'union des étudiants vietna-

miens en France, avec 14 sections dans différentes villes, dont l'effectif est d'environ 6000 personnes. Nous avons organisé des événements inter-sections comme le tournoi de foot des étudiants vietnamiens en France en 2007, et la grande soirée spectacle "Talents du Sud" pour la 1ère fois en novembre 2010.

En association avec Maison Vietnam et les unions d'étudiants vietnamiens de Montpellier (AEVM) et de Bordeaux (UEBx) nous organisons un concours ludique, dénommé « Talents du Sud », basée sur le concept de « America's got talent ». Nous espérons ainsi dénicher des talents cachés dans tous les domaines (chant, danse, sketch, saut, magie, cirque, combat, etc. ..., de préférence de type music-hall).

Qu'importe l'âge, la profession, le niveau ou les années d'expérience, les candidats sont des gens comme tout le monde à la seule exception près : ils ont un talent caché que le concours va révéler au grand public.

Au cours des éliminatoires, nous avons découvert un vrai vivier de talents surprenants et, bien souvent, hors du commun. Dix d'entre eux ont été choisis par les téléspectateurs et par un jury composé de trois personnes pour la finale du 13 Novembre 2010. Pour les concurrents, c'est la dernière étape : ils devront être encore plus époustouflants et plus imaginatifs s'ils veulent convaincre le public et les jurés à voter pour eux.a

Qui remportera le titre cette année ? Qui sera sacré «Talent du Sud 2010» ?

La réponse bientôt à la Maison des Associations (métro Gare St-Agne, Toulouse, Ligne B), où aura lieu la finale pour les candidats des 3 villes, avec de nombreux prix, comme il se doit, le samedi 13/11/2010■

Pour plus de renseignements utiles au <http://www.aevtl.fr/>

Contact : talent.du.sud@gmail.com
/ bch.aevtl@yahoo.fr

EN BREF

Un communiqué gouvernemental !

“ Vous l'aurez, votre retraite...

Le jour où
vous serez
président de la
république! ”



Réponse à article sur la Burka dans les lieux publics du numéro 11

Bonjour,

Le précédent Lapin proposait une vision de la loi interdisant le port de la Burka. Si cet avis y était résolument contre, j'ai jugé intéressant de proposer un autre point de vue :

Parlons d'abord de laïcité, puisqu'ici, nous ne pouvons l'ignorer. Il s'agit bien sûr du droit que chacun à d'exercer librement sa religion, dans le respect des lois en vigueur et de celui des autres. Je renvoie simplement à une loi bien connue de la constitution française. Le texte dispose que "nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage", et définit l'espace public comme "constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public". Il définit des exceptions à cette interdiction et fixe à 150 euros l'amende maximale en cas de violation de cette interdiction. Ajouté à cela les droits de l'homme et du citoyen, pilier majeur des lois françaises, des droits de la femme, et de l'égalité des sexes.

Pourquoi une loi supplémentaire donc ? Il existait simplement une contradiction entre la laïcité et ces lois. Or, accepter le voile, c'est accepter, voir encourager aux yeux de certains, l'absence des libertés fondamentales des femmes, et violer une loi simple mais juste, qui interdit le port pour des raisons de sécurité. L'article stipule également qu'il est rigoureusement interdit d'exercer une religion compromettant l'ordre public. Ce n'est pas à la France de s'adapter aux religions, mais les religieux à adopter la loi française qui permet la pratique de toutes religions dans

un souci de préservation des droits et des lois fondamentales. De ce fait, c'est ainsi que les sectes sont rigoureusement interdites dans notre pays.

Si le peuple français n'a manifestement rien dit, c'est bien qu'ils sont d'accord ! Nous savons aujourd'hui que lorsque les français désapprouvent une loi proposée par le gouvernement, il le font savoir ! Aucun autre signe distinctif religieux, et quelle que soit la religion, ne s'oppose aux lois en vigueur. Si la Burka gêne, c'est qu'on a l'impression consciente que cette personne, si elle le fait sur la base du volontariat, est étrangère aux lois en vigueur : il est aussi gênant d'observer un homme en cagoule. La peur elle aussi et généralement légitime : une faculté, à Nice, a été évacuée parce qu'une femme voilée aurait dissimulé des explosifs. Aussi, nul n'est sans ignorer que le plan vigipirate, le niveau d'alerte rouge foncé, prévoit un attentat, qui serait lui réalisé, encore une fois, par une femme voilée. Il est de notoriété publique que le mystère et l'inconnue entretiennent la peur, autant que la menace. Bien sûr, toutes les femmes voilées ne sont pas des terroristes, loin de moi cette idée détestable. Il est cependant à noter que le risque est présent, ce qui, dans un sens, justifie la peur.

- Ne pas interdire les signes d'intégrismes, comme je l'ai déjà dit, c'est réfuter la loi, et encourager de manière plus importante la propagation de la dite chose. Il est, j'en conviens, raisonnable de penser que certaines personnes seront exclues; sauf qu'elles l'étaient déjà. Renforcer quoi, si ce n'est que

l'interdiction devient publique? Dans la majeure partie des pays, la Burka est interdite, l'image de barbare que nous aurions paraît donc ainsi perdre un peu de son crédit. La France est avant tout un pays où chacun doit le respect à sa patrie, et donc à sa culture, à son patrimoine, à sa constitution.

D'autre part, il y a une galaxie entière entre de simples vêtements et une violation de droit.

Si certains ont pu évoquer les raisons de la non-adoption de cette loi, je vous dirais simplement qu'aucun n'a su trouver de si bonnes raisons, par-delà la constitution française, les droits de l'homme, pour refuser une telle loi, qui, en fait, se révèle n'être qu'une sorte d'amendement qui prévoit le paradoxe entre laïcité et constitution/droits de l'homme. La loi, suite au débat, a été votée assez largement par le conseil constitutionnel, donc d'autres partis que ceux qui l'ont amorcée.

Ce sujet bien tapageur, qui a remué bien des chroniques, a été déclaré favorable par 57% des français, tout parti confondu, donc par plus d'un français sur deux ■

Thibaut

Une remarque, une correction, une réponse à apporter ?
N'hésite pas à nous écrire, nous la publierons dans le prochain numéro !

Pourquoi mettre un horoscope dans un journal engagé ?

Question on ne peut plus pertinente... Le Lapin Blanc est censé ouvrir l'esprit, nous informer sur la réalité des choses, ce qu'on ne nous dit pas, et en totale contradiction avec ces principes, il est pourvu d'un horoscope, résumé d'une pseudo-science basée sur la croyance et l'approximation.

Pour comprendre ce choix, il nous faut d'abord savoir ce qu'est réellement l'astrologie, et ainsi montrer le paradoxe (calculé) du fait qu'elle se retrouve dans ce petit journal que vous tenez entre les mains.

L'astrologie est, à l'origine, une science se rapprochant étroitement de l'astronomie, donc de l'étude des planètes et des étoiles. La discipline consiste à rechercher les effets qu'ont tous ces astres sur notre vie quotidienne. Elle fut popularisée par Claudius Ptolemaeus, dit Ptolémée, savant grec du deuxième siècle après JC. Pour lui, les étoiles indiquaient le destin de chaque homme et les planètes les influençaient dans leurs choix de vie selon le signe zodiacal sous lequel l'individu était né. Il croyait même pouvoir prédire le comportement, la taille, la couleur de peau et celle des yeux, le sexe, etc. d'un enfant venant de naître grâce à sa configuration zodiacale.

Mais bien sûr, les croyances dues aux étoiles remontent à bien plus loin : au troisième millénaire avant notre ère environ. Les astrologues de ces temps-là ne faisaient pas de prédictions aussi précises mais pensaient pouvoir connaître des choses de l'avenir. Il s'avéra vite que les astrologues se retrouvèrent à n'être autorisés à prédire que pour leurs

souverains, le savoir de l'avenir aidant dans la direction d'un royaume. En Chine, ces prédictions acquièrent une telle importance que les astrologues qui se trompaient dans leur étude étaient exécutés. Devant cette peur (des nombreuses exécutions), et évidemment, l'incapacité de prévoir l'avenir par l'étude du ciel, les astrologues firent des prédictions de plus en plus vagues et imprécises, pouvant s'adapter à toute situation.

C'est cette tradition qui s'est répandue partout dans la royauté puis dans la popularité avec Ptolémée, et qui perdure aujourd'hui. Le besoin de croire de l'Homme se retrouve assouvi avec ces fausses prédictions, assez floues pour paraître vraies. Car sur quoi est réellement basée cette étude ? Sur des étoiles... Or que sont les étoiles ? Ce sont d'immenses boules de feu émettant de la lumière grâce aux réactions thermonucléaires ayant lieu en leur centre. Sauf notre soleil autour duquel nous gravitons, les étoiles les plus proches se trouvent à des milliers de milliards de kilomètres... A cette distance, quelle influence pourraient-elles bien avoir sur le destin d'un homme ? Même leur gravité n'est pas assez forte pour influencer le moindre des mouvements planétaires de notre système solaire.

On voit ces étoiles la nuit, n'est-ce pas un signe me diront certains ? Elles forment des constellations dans le ciel, ce n'est pas par hasard. Ces configurations particulières ne nous donnent-elles pas des indices sur la façon de laquelle doit s'organiser le monde ? Ne sont-ce pas des signes ? Admet-

tons, mais dans ce cas, il nous faut étudier ces signes avec exactitude. Or que voyons-nous ? Prenons la Grande Ourse. Pour certains, ce n'est rien d'autre qu'un chariot, et pour d'autres, une casserole. Pour certains, le scorpion est une main, ou une fourche... On voit dans les étoiles ce que l'on a envie d'y voir, l'imagination humaine aidant. Mais en vérité, elles ne forment aucun dessin. Elles sont là et c'est tout. De plus, elles ne sont pas immuables puisqu'elles bougent au cours de temps très longs, changeant ainsi les configurations zodiacales.

Seulement voilà, la croyance est là, bien présente, et il est bien plus facile de croire que de chercher à savoir, ou à comprendre. Par ce fait, l'on retrouve des horoscopes dans n'importe quel journal ou magazine populaire. C'est « l'incontournable » de notre temps et de notre société, même si les « prédictions » de deux journaux différents sortis le même jour peuvent se révéler contradictoires. Or, ce petit journal que vous tenez entre les mains a pour but de devenir « incontournable » dans les facs de Toulouse. Et quoi de mieux qu'un bon horoscope bien vague et bien parodique pour attirer plus facilement des lecteurs potentiels ?

Mais si vous cachez les signes, et que vous lisez l'une des prédictions au hasard, vous remarquerez qu'elle se conformera plus ou moins à vous, que vous soyez Taureau, Cancer ou Gémeaux. Alors, quel signe êtes-vous aujourd'hui ? ■

Loïc